

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du jeudi 21 novembre au samedi 21 décembre 2024 inclus, soit 31 jours consécutifs, sur le projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Le siège principal de l'enquête a été fixé au siège de la Communauté de communes du Sud Gironde situé 21 rue des acacias à Mazères (33210).

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans chaque mairie et au siège de la Communauté de communes du Sud Gironde, aux jours et heures habituels d'ouverture. De plus, un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de la communauté de communes du Sud-Gironde. Le dossier est également consultable sur le site du registre d'enquête dématérialisé: https://www.democratie-active.fr/pluicdcsudgironde-web/

Pendant l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être :

- Portées sur les registres déposés dans les lieux identifiés d'enquête publique, aux heures d'ouverture habituels de ceux-ci.
- Adressées par courrier aux commissaires enquêteurs au siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères).
- Portées sur le registre dématérialisé : https://www.democratie-active.gr
 l'adresse : pluicdcsudgironde@democratie-active.fr

L'évaluation environnementale du projet de modification N°1 du PLUI,, son résumé non technique, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le bilan de la concertation seront joints au dossier d'enquête publique.

Les informations sur ce dossier peuvent être demandées à Madame Laure LAMY DE LA CHAPELLE, Cheffe de service urbanisme et habitat de la Communauté de communes du Sud Gironde par courriel <u>urbanisme@cdcsudgironde.fr</u> ou par téléphone 05.40.34.50.01 (du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de Communes : https://www.cdcsudgironde.fr/

Le président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Bernard LESOT, Magistrat financier retraité, en qualité de commissaire enquêteur, et M. Lawrence BULGHERESI-DESCUILHES, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

DATE	HORAIRES	LIEU	ADRESSE
jeudi 21 novembre	9h30/12h	Siège de la Communauté de communes	21 rue des acacias, 33210 Mazères
jeudi 21 novembre	14h/17h	Mairie de Semens	3 le Bourg, 33490 Semens
mardi 26 novembre	9h30/12h	Mairie de Villandraut	1 place du général de Gaulle, 33730 Villandraut
mardi 26 novembre	14h/17h	Mairie de Sauternes	5 place de la Mairie, 33210 Sauternes
vendredi 29 novembre	9h30/12h	Mairie de Hostens	1 route des Mont de Marsan, 33125 Hostens
vendredi 29 novembre	14h/17h	Mairie de St-Symphorien	15 place de la République, 33113 Saint Symphorien
mercredi 4 décembre	9h30/12h	Mairie du Pian sur Garonne	39 grand rue, 33490 Le Pian sur Garonne
mercredi 4 décembre	14h/17h	Mairie de Saint-Macaire	8 allée des Tilleuls, 33490 Saint Macaire
samedi 7 décembre	9h30/12h	Mairie de Préchac	19 rue Jeanne Emmanuel Lassere, 33730 Préchac
mardi 10 décembre	9h30/12h	Mairie de Coimères	1 place Jean Jacques Langon, 33210 Coimères
mardi 10 décembre	14h/17h	Mairie de St-Pardon de Conques	27 Muraille, 33210 Saint Pardon de Conques
jeudi 12 décembre	9h30/12h	Mairie de St-Léger de Balson	33 le bourg, 33113 Saint Léger de Balson
jeudi 12 décembre	14h/17h	Mairie de Uzeste	11 place de l'Eglise, 33730 Uzeste
lundi 16 décembre	9h30/12h	Mairie de Toulenne	73 avenue du Huit Mai 1945, 33210 Toulenne
lundi 16 décembre	14h/17h	Mairie de Bieujac	6 Vigneau, 332100 Bieujac
samedi 21 décembre	9h30/12h	Salle André Mourlanne à Langon	Place de Canelas, 33210 Langon

Le Président de la Communauté de communes du Sud Gironde est responsable de la procédure de modification N°1 du PLUi.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public au siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) et sur le site internet de la communauté de communes (https://www.cdcsudaironde.fr/) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification N°1 du PLUi. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification N°1 du PLUi en vue de cette approbation.